



AVIS  
SUR  
LE RAPPORT  
SUR LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET RESPONSABILITE  
SOCIALE 2023  
BUREAU DU 02 /04/2024



Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 22 mars 2024, sollicitant un avis sur le rapport sur le développement durable et responsabilité sociale 2023

Le CESECEM n'a pas été en capacité d'émettre un avis compte tenu des délais de saisine.

Avis adopté à l'unanimité des présents au bureau du CESECEM, le mardi 02 avril 2024.